Philippe RABERGEAU
73 rue de la République
39110 SALINS-LES-BAINS
rabergeau.philippe@gmail.com
06.72.30.85.95

RABERGEAU v. ADMR
Documents archivés sur le site:
http://admr39.github.io

Anne-Marie PIQUET
ADMR de SALINS-LES-BAINS
61 Rue de la République
39110 SALINS-LES-BAINS
admr2@salins.fede39.admr.org
03.84.73.02.77

Fait à Salins les Bains, le 4 Mars 2021

SOUS TOUTES RÉSERVES

C.C.:

- ☐ Michèle CARBONNEAU, Présidente et Gérante, ADMR du JURA, 15 bis, rue de Vallière, 39000 LONS LE SAUNIER info.fede39@admr.org 03.84.47.26.31
- ☐ Marcelle GENIN, Vice-Présidente du CCAS, Mairie de SALINS-LES-BAINS m.genin@mairie-salinslesbains.fr - 03.84.73.10.12
- □ Service Juridique, Union nationale ADMR, 184 A, rue du Faubourg Saint-Denis, 75484 Paris Cedex 10 <u>info@un.admr.org</u> 01.44.65.55.55
- ☐ Contact Presse, Union Nationale ADMR Agence Profile Jean-Philippe LECOCQ iplecocq@agence-profile.com 01 56 26 72 13 06 87 08 13 48

Objet: RÉPONSE À LETTRE RECOMMANDÉE DU 2 MARS 2021

Madame.

J'accuse réception de votre décision brutale de résilier mon contrat "Livraison de courses". Dans votre courrier, vous dites:

« ... Suite aux propositions en date du Mardi 9 Février 2021, que l'Association vous a faites concernant la prestation "courses"... »

J'ai reçu aucune proposition écrite, aucun nouveau devis comme défini dans le contrat.

> Envoyez moi "propositions du 9 Février 2021"

Dans votre courrier, vous dites:

« ... et que vous n'avez pas appréciées ... »

Il y a beaucoup de rumeurs et des "on-dit" sur l'affaire "RABERGEAU"

> Répondez à ma lettre du 24 Février 2021 "DEMANDE D'INFORMATION AU SUJET DE L'AFFAIRE "RABERGEAU PHILIPPE" [http://admr39.github.io/pdf/RABE-Info.pdf]

Dans votre courrier, vous dites:

- « ... le contrat "confort" ... »
 - ➤ Envoyez moi ce contrat "confort". Le seul contrat que je possède est un contrat "Services prestataires d'aide à domicile" [http://admr39.github.io/pdf/ADMR-Contrat.pdf]

Dans votre courrier, vous dites:

- « ... la prestation "courses' est inscrite dans un cadre respectant la sécurité, les conditions humaines et matérielles des salariées ... »
 - Expliquez moi plus en détails pourquoi la prestation "courses chez monsieur RABERGEAU" est dangereuse et qu'elle détruit la vie de vos salariées.

 Pour moi cette prestation est un abus des aides sociales, un rackettage d'une des employées "aide à domicile" (Farida CUDEY), un harcèlement de votre part (Anne-Marie PIQUET), un enrichissement de l'ADMR du JURA et une bénédiction de l'union nationale ADMR.

Dans votre courrier, vous dites:

- « ... Cette décision a été prise en concertation avec la Fédération ... »
 - ➤ Chère Madame Michèle CARBONNEAU, Présidente et Gérante de l'ADMR du JURA, pouvez vous me confirmer par écrit que vous approuvez la décision finale de l'association locale ADMR de SALINS-LES-BAINS.

Dans votre courrier, vous dites:

- « ... Cette décision ... prend acte à partir du Samedi 6 Mars 2021 ... »
 - > Envoyez moi copie de la page du contrat qui mentionne que vous êtes légalement autorisé à résilier le contrat avec un préavis de seulement 3 jours.

Dans votre courrier, vous dites:

« ... Vous pouvez prendre contact avec Madame GENIN, Vice Présidente du CCAS qui est informée de la situation ... »

J'ai contacté Madame GENIN, elle n'a pas été informée du contenu de cette lettre recommandée

➤ Contactez Madame GENIN pour l'informer de la situation.

Le contrat a été approuvé et signé le 17 Août 2020 avec un nouveau devis le 21 Septembre 2020 [http://admr39.github.io/pdf/ADMR-Devis-2.pdf]. La prestation "livraison de courses" a été effectuée un vingtaine de fois par plusieurs employés "aide à domicile" sans aucun problème. Aussi, vous ne répondez pas à mes réclamations. C'est pourquoi:

JE N'ACCEPTE PAS VOTRE DÉCISION DE RÉSILIATION DU CONTRAT

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Na